



Conseil communal  
Bureau du Conseil

## Rapport de la commission ad hoc du 3 avril 2017 au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 07-2017**  
**Av. C. F. Ramuz**  
**Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de**  
**mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et**  
**réfection de la chaussée**  
**Crédit demandé CHF 980'000.00**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le 3 avril 2017 à 18h au bâtiment administratif de la Damataire.

Représentants de la Municipalité présents : Monsieur Marc Zolliker, Municipal des Travaux et Monsieur Lassueur, Chef de service

La Présidence de la Commission est assurée par Mme Annie Mumenthaler en remplacement de Mme Lena Lio souffrante.

Membres de la Commission présents :

- Annie Mumenthaler
- Muriel Thalman
- Christine Soerensen
- Alexis Bally
- Gérald Cuche
- Léopold Cordey
- Max Henking
- François Khosrov
- Philippe Haldy
- 

---

La Municipalité présente brièvement le préavis en question.

---

Une importante fuite d'eau est survenue à l'avenue C.F. Ramuz endommageant les aménagements fait en 2014 entre Chamblandes, Ramuz et La Source. Le coût du préavis concerne principalement les travaux pour le remplacement de la conduite d'eau sur 250 mètres sur l'Av. C.F. Ramuz et 50 mètres sur le Ch. de Carvalho. Le revêtement ne représente que 15 % de la facture. La Ville de Lausanne profitera de nos travaux pour changer à leurs frais sur ce tronçon les canalisations de gaz. Interrogés UPC et Swisscom ont précisé que leurs réseaux ne nécessitent pas de travaux dans la zone concernée.

Les arrêts de bus qui ont subi une malfaçon lors des travaux en 2014 seront refaits à charge de l'entreprise fautive. Celle-ci va utiliser un revêtement très résistant au poids des TL constitué de béton et de goudron.

Pour ce qui est de l'entier de l'Av. C.F. Ramuz, il reste encore des problèmes de fuite plus à l'ouest. Ce tronçon est fait en priorité suite à l'importance de la fuite. Les autres sections seront remplacées au fur et à mesure. Des commissaires ont suggéré de remplacer tout le reste des canalisations de l'Av. C.F. Ramuz en fonte grise défectueuse. La Municipalité précise que cela n'est pas prévu en priorité sur le plan d'investissements. Il s'agirait d'un gros chantier et nous avons actuellement d'importants travaux en cours.

Question posée : Les travaux pour l'aménagement du carrefour en 2014 n'auraient-ils pas fragilisé la canalisation d'eau ?

Réponse : Les travaux à l'époque ont été fait plus en surface et donc n'auraient pas eu d'incidence sur les canalisations.

La Municipalité a précisé que dorénavant, lors de travaux sur routes, les canalisations en fonte grise des années 1970 seront automatiquement remplacées évitant ainsi des réouvertures successives de la chaussée.

Un commissaire a demandé que sur les prochains préavis concernés lors de travaux sur les routes, il y ait l'option de remplacement de ces grosses canalisations et le montant de ces travaux. La Municipalité prend note.

Un commissaire souligne que l'Avenue C.F. Ramuz présente de multiples défauts de chaussée pour les cyclistes. Il recommande qu'à chaque travaux ces défauts soient corrigés. De plus un commissaire demande que le nouveau revêtement soit posé avec soin et bien intégré avec la partie ancienne de revêtement.

Il est discuté également du nouveau revêtement phono absorbant. M. Lassueur relève que sa durabilité n'est pas probante pour le moment alors que son coût est plus élevé. Il semble que ce revêtement soit valable durant deux ans environ à l'heure actuelle.

La loi cantonale précise que pour le remplacement de conduites d'eaux, une subvention de 20 % environ sera offerte par l'ECA en pourcentage sur la facture finale.

Pour le réseau, à long terme il est couvert par l'Etat (amortissement sur 30 ans).

Renseignements sur les bornes hydrantes : Elles ont une durée de vie d'une quarantaine d'années. Le prix de la borne hors sol (sans les raccordements) est d'environ 1'000.00 CHF. Il y a 360 bornes à Pully et on en remplace suivant leur ancienneté quelques dizaines par ans.

---

Planification des travaux : un commissaire s'inquiète de savoir si le chantier Villardin sera terminé lorsque commencera celui-ci afin d'éviter de grosses perturbations de trafic. M. Zolliker répond que le chantier Villardin sera sur sa fin, il restera juste des finitions qui n'auront pas d'impact sur le trafic. La période

d'été est choisie car il y a moins de trafic durant les vacances et les conditions climatiques sont les meilleures. Il y aura une circulation alternée.

Une commissaire demande si on a les moyens de savoir si l'égalité homme-femme dans les entreprises que nous choisissons est respectée. M. Lassueur précise qu'il n'y a à l'heure actuelle aucune base légale pour faire respecter cette norme dans les appels d'offre que nous faisons. Il faut dire que le nombre de femmes dans le Génie civil est plutôt moindre, du moins pour l'instant.

Il est passé au vote.

La Commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis soit :

1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 980'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et de réfection de la chaussée à l'av. C.F. Ramuz, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communales :
2. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
  - a) Par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
  - b) Par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
  - c) Par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux.

La séance est close à 18h 55.

➤ *La Commission des finances réunie également ce lundi 3 avril 2017, a voté à l'unanimité pour ce préavis.*

Pully, le 3 avril 2017  
Le rapporteur,  
Annie Mumenthaler